

Justice pour les travailleurs accidentés

**Rassemblement des travailleurs accidentés
devant le ministère du Travail de l'Ontario**



Rassemblement

Toronto

Lundi, 12 décembre – 11 h

Ministère du Travail, 400 avenue University

Thunder Bay

Lundi, 12 décembre – 15 h

Bureau du député Kevin Holland, 774 rue N. James

Les travailleurs réclament la sécurité au travail

- **Les travailleurs de la construction du Québec intensifient leur lutte pour la reconnaissance de leurs demandes**

Non à un quartier général de la police sur le site de l'aréna Guertin dans le secteur Hull à Gatineau

- **Un vibrant appel à humaniser l'environnement social et naturel**

– Pierre Soublière –

Justice pour les travailleurs accidentés

Rassemblement des travailleurs accidentés devant le ministère du Travail de l'Ontario

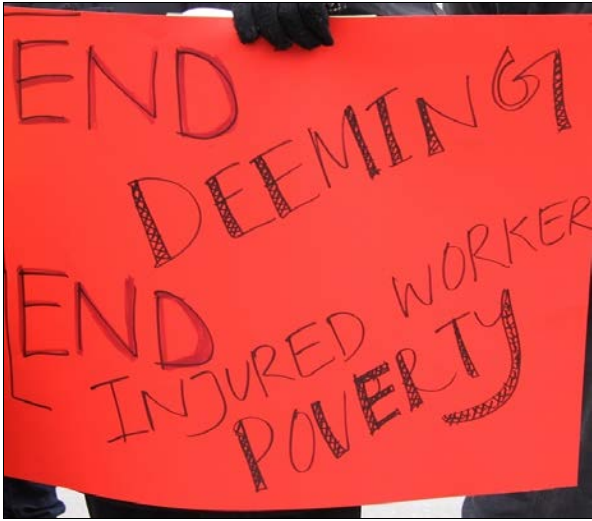


Après deux années au cours desquelles les travailleurs accidentés se sont rassemblés en mode virtuel en raison de la pandémie de COVID-19, le Réseau ontarien des groupes de travailleurs accidentés (ONIWG) organise à nouveau son rassemblement de Noël devant les bureaux du ministère du Travail à 11 h le lundi 12 décembre. Cela fait trente-et-un ans que le premier rassemblement de Noël a été organisé pour attirer l'attention sur les difficultés rencontrées par les travailleurs accidentés, des difficultés ressenties de manière particulièrement aiguë à cette période de l'année. Les actions soulignent l'appauvrissement des travailleurs accidentés dû au refus du gouvernement de l'Ontario de garantir que tous les travailleurs reçoivent une indemnisation complète lorsqu'ils sont blessés au travail ou victimes de maladies professionnelles.



Un deuxième rassemblement aura lieu à 15 h le même après-midi à Thunder Bay devant le bureau du député provincial local. Voir l'annonce ci-dessus pour plus de détails.

Cette année, le thème des rassemblements est de rendre la vie plus abordable pour les travailleurs accidentés en répondant aux demandes de base que les organisations de travailleurs accidentés ont présentées dans le cadre de leur campagne « L'indemnisation des travailleurs est un droit ! ». Ces demandes sont les suivantes : que le gouvernement Ford tienne sa promesse électorale d'augmenter les taux d'indemnisation ; qu'il cesse de prétendre que les travailleurs accidentés ont un emploi alors qu'ils n'en ont pas ; qu'il écoute les médecins traitants des travailleurs accidentés et qu'il cesse de réduire les prestations en raison de prétendues conditions préexistantes. Dans le cadre de cette action, l'ONIWG remettra au ministre du Travail des centaines de lettres réitérant ces demandes fondamentales, recueillies auprès des travailleurs accidentés et des organisations de tout l'Ontario.



Un des principaux outils utilisés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) pour appauvrir systématiquement les travailleurs accidentés est le « deeming » (la présomption), le processus par lequel la CSPAAT réduit les prestations des travailleurs accidentés sur la base de la « présomption » qu'ils reçoivent des revenus d'emplois qui sont théoriquement disponibles pour eux, mais qu'ils n'ont pas.

Un projet de loi d'intérêt privé (projet de loi 57) visant à mettre fin à cette pratique, parrainé par le député néodémocrate Wayne Gates, a été présenté à l'Assemblée législative le 7 décembre et adopté en première lecture. Pendant des années, l'assemblée législative précédente a laissé de côté un projet de loi contre la présomption (projet de loi 119), sans le soumettre à un vote et il est mort au feuilleton lorsque l'assemblée législative a été dissoute pour les élections de juin 2022. Les travailleurs accidentés demandent au gouvernement Ford d'adopter ce projet de loi ou de présenter sa propre loi anti-présomption.



Les travailleurs réclament la sécurité au travail

Les travailleurs de la construction du Québec intensifient leur lutte pour la reconnaissance de leurs demandes



Montréal

Mardi, 13 décembre – 11 h

Bureaux de la CNESTT, 150, Rue Sainte-Catherine ouest

Facebook

L'un des principaux problèmes auxquels sont confrontés les travailleurs de la construction au Québec est que, lorsqu'ils prennent la parole pour exiger des conditions de travail sécuritaires, ils sont criminalisés par les entreprises de construction et le gouvernement et son agence, la Commission de la construction du Québec (CCQ).

Les travailleurs organisent une manifestation mardi le 13 décembre à Montréal devant les bureaux de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) pour exiger sur l'ensemble des chantiers de construction que la formation des représentants en santé et en sécurité qui entreront en fonction, selon la loi, dès le 1er janvier 2023, soit faite par les travailleurs et non par les employeurs .

Les statistiques démontrent l'urgence de cette demande qui fait partie de l'ensemble des demandes des travailleurs de la construction à la défense de leurs droits.

En 2021, 207 travailleuses et travailleurs ont perdu la vie au Québec dans le cadre de leur emploi, par accident de travail ou des suites d'une maladie professionnelle. C'est une hausse de 20 % par rapport aux statistiques de 2020. Parmi ces décès, 71 sont survenus dans l'industrie de la construction, une hausse de 60 % par rapport à 2020. Au total, dans tous les secteurs de l'économie au Québec, 105 692 lésions professionnelles ont été recensées, 960 de plus par rapport à 2020.

Les décès dans l'industrie de la construction sont passés de 25 % du total des décès au travail en 2020 à 35 % en 2021, alors que les travailleurs de la construction représentent 5 % de la main-d'oeuvre en emploi.



Dans plusieurs discours pendant et après les élections, le premier ministre François Legault a affirmé que le secteur de la construction est essentiel à la construction d'infrastructures pour les corridors énergétiques et autres, pour la construction d'usines engagées dans l'extraction de minéraux critiques exigée par les États-Unis pour sa machine de guerre, et d'autres projets. Le premier ministre a dit que la pénurie de main-d'oeuvre dans la construction est le problème principal à résoudre à l'heure actuelle.

Il y a effectivement une surchauffe présentement dans le secteur de la construction. Les statistiques sur les heures travaillées le démontrent. Selon les statistiques les plus récentes qui sont disponibles, il y a eu 195 millions d'heures travaillées dans la construction en 2021, par environ 190 000 travailleurs, un record absolu. En 2018, les heures travaillées approchaient les 150 millions alors que le nombre de travailleurs approchait les 160 000, soit un rapport plus élevé travailleurs/heures travaillées qu'en 2021.

L'affirmation d'une pénurie de main-d'oeuvre dans la construction

Le nombre de travailleurs qui quittent le secteur chaque année est d'environ 15 %. En 2020, il y a eu 22 % de départs de plus qu'en 2019. Les travailleurs quittent pour plusieurs raisons dont de mauvaises conditions de travail, l'accélération effrénée des cadences de travail, l'absence de sécurité d'emploi sans listes d'ancienneté et de rappel dans la très vaste majorité des secteurs, l'intimidation par les entreprises lorsque les travailleurs dénoncent les conditions non sécuritaires, le refus par la

CNESST de garantir des conditions sécuritaires, parmi tant d'autres.

La réponse du gouvernement et de la CCQ face à cette « pénurie » est d'affaiblir la formation des travailleurs pour les faire entrer plus vite dans le secteur.

Les grutiers luttent depuis plusieurs années, et leur lutte se poursuit toujours, contre l'abolition de l'exigence obligatoire que les grutiers suivent une formation et obtiennent un Diplôme d'études professionnelles avant qu'ils puissent opérer une grue . Cette exigence a eu comme résultat une diminution marquée des décès et accidents impliquant des grues.

Maintenant, au nom de traiter de la pénurie de main-oeuvre, on assiste à un phénomène général dans l'ensemble du secteur de la construction, qu'on appelle « l'ouverture des bassins », c'est-à-dire l'entrée massive de travailleurs, dont un très grand nombre de jeunes, dans les différents secteurs de la construction, sans formation professionnelle. La CCQ permet à toute personne avec une garantie d'emploi de 150 heures d'entrer dans l'industrie de la construction comme apprenti. On fait miroiter aux jeunes la possibilité d'aller gagner de bons salaires sans devoir aller s'asseoir sur les bancs d'école.

Selon un syndicat de la construction, le taux d'abandon des travailleurs et des travailleuses qui entrent par l'ouverture des bassins sans formation est très supérieur au taux de ceux qui ont obtenu un diplôme d'une école de formation ou ont une expérience de travail pertinente. Plusieurs ne terminent même pas leurs 150 heures.

Selon ce syndicat, 9,3 % des diplômés quittent en moyenne le secteur après 1 an, contre 20,6 % pour les non diplômés. Après cinq ans, 28,3 % des diplômés quittent le secteur alors que la proportion est de 41,6 % chez les non diplômés.

Le gouvernement et la CCQ promeuvent ouvertement cette méthode aventurière au nom de régler la pénurie de main-d'oeuvre.

Un autre problème que soulèvent les travailleurs, c'est celui de la formation et de la sécurité d'emploi des représentants en santé et en sécurité.

La loi 27, *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*, a reçu la sanction royale le 6 octobre 2021 malgré l'opposition massive des travailleurs. C'est une attaque en règle contre le droit des travailleurs à des conditions de travail salubres et sécuritaires. Entre autres choses, elle laisse les programmes de prévention dans les mains des employeurs.

La loi généralise la présence de représentants en santé et sécurité sur les chantiers de construction, autrefois réservé aux plus grands chantiers. Ces représentants sont élus par les travailleurs et sont censés exercer leur travail de façon indépendante par rapport aux employeurs. Officiellement, ils ne peuvent pas être congédiés ou soumis à des mesures disciplinaires par ceux-ci pour avoir exercé leurs fonctions.

Ces représentants sont censés entrer en fonction le 1er janvier 2023 à l'échelle du Québec.

La manifestation du 13 décembre devant les bureaux de la CNESST vise à faire en sorte que ces représentants entrent non seulement en fonction mais soient formés par leurs syndicats et que ces représentants puissent agir de manière indépendante face aux employeurs. Les grandes entreprises de la construction s'y opposent et veulent contrôler la formation.

En plus, parce qu'il n'y a pas de sécurité d'emploi dans la construction, pas de liste de rappel ou d'ancienneté sauf dans des cas très rares et que les travailleurs doivent postuler pour un emploi à chaque nouveau projet, il n'y a pas de protection pour les représentants de santé et sécurité. Officiellement, l'employeur n'a pas le droit de congédier un travailleur représentant en santé et

sécurité mais, de manière routinière, les travailleurs qui défendent leurs droits sont congédiés sur les chantiers en se faisant dire qu'il n'y a plus de travail de disponible pour eux, qu'ils doivent chercher du travail ailleurs.

Les travailleurs vont manifester mardi le 13 décembre en opposition à cet arbitraire, et pour demander que les représentants en santé et sécurité soient entièrement formés par les travailleurs et leurs syndicats.

Les travailleurs de la construction mettent de l'avant des demandes comme la sécurité d'emploi, la planification des travaux pour éviter le surmenage durant les périodes de pointe suivies de périodes de disette de travail, et une formation professionnelle adéquate pour tous les travailleurs de la construction.

Le Centre ouvrier du PCC(M-L) appuie fermement ces demandes des travailleurs de la construction et leur droit de s'organiser et leur réclamation à l'immense valeur qu'ils créent pour l'économie.



**Non à un quartier général de la police sur le site de l'aréna Guertin
dans le secteur Hull à Gatineau**

Un vibrant appel à humaniser l'environnement social et naturel

– Pierre Soublière –



Une importante mobilisation est en cours pour exiger de la ville de Gatineau qu'elle abandonne son projet de quartier général du service de police sur le site de l'ancien aréna Robert-Guertin dans le secteur de Hull à Gatineau.

Une manifestation a d'abord eu lieu pour sonner l'alarme devant le centre Guertin lundi soir, le 14 novembre, organisée entre autres par l'Association pour la défense des droits sociaux (ADDS) et l'Association des résidents de l'Île-de-Hull (ARIH). Lors de la séance du conseil municipal le lendemain soir, une vingtaine de personnes issues de tous les milieux ont participé, dont plusieurs sont intervenues pour exprimer leurs préoccupations et pour rappeler aux élus qu'un grand nombre de plans municipaux avaient été élaborés au cours des années pour revitaliser le centre-ville, attirer

les familles et les commerces (ce quartier est sans épicerie depuis quelques décennies déjà), construire des logements sociaux et abordables, venir en aide aux personnes en situation d'itinérance, pour ne nommer que ceux-là. À titre individuel ou en tant que porte-parole d'associations, les personnes qui ont pris la parole représentaient des travailleuses de la rue, des organismes luttant contre la pauvreté, pour le logement social et abordable, en aide aux personnes en situation d'itinérance, des avocates, des architectes, des enseignants et des citoyens venus s'installer avec leur famille dans le quartier de l'Île-de-Hull. Elles ont expliqué de façon convaincante comment un quartier général de la police allait exacerber les problèmes déjà existants dans le quartier et ne contribuerait en rien à la vie communautaire. Les interventions étaient souvent basées sur des études municipales auxquelles les personnes elles-mêmes avaient participé, et reflétaient le point de vue des résidents du quartier obtenus par le biais d'entrevues, de cafés-rencontres et d'autres discussions organisées.



Plusieurs conseillers municipaux se sont dit touchés par la présentation et ont salué « l'intelligence et la sagesse » des intervenants, remerciant à plusieurs reprises ceux qui ont parlé pour leur engagement en tant que citoyens et citoyennes et disant que ces interventions avaient eu un impact sur eux et qu'elles les influenceraient dans leur prise de décision finale.

La première salve de cette mobilisation a été une lettre ouverte de la Clinique interdisciplinaire en droit social de l'Outaouais (CIDSO), qui oeuvre à l'accompagnement et à la défense des droits des

personnes vivant en situation d'itinérance et de pauvreté. Les dix cosignataires de la lettre soulignent que le terrain où la Ville de Gatineau prévoit construire le QG du Service de police est à moins de 200 mètres du Gîte Ami, le seul refuge d'urgence de la région. La CIDSO souligne comment la présence d'un QG de la police risque de causer des problèmes importants pour les personnes en situation d'itinérance, très nombreuses dans la région visée. Elle rappelle que la recherche démontre qu'une plus proche proximité entre la police et les populations marginalisées entraîne diverses conséquences délétères comme les risques accrus de harcèlement, de profilage et de judiciarisation. Le résultat pourrait être un déplacement des personnes marginalisées loin du quartier du Centre Robert-Guertin où la majorité des services sociaux sont situés à proximité. Elles trouvent aussi déplorable qu'une telle décision ait été prise dans le contexte d'une crise de logement sans précédent, alors qu'on réclame la construction de plus de logements sociaux et abordables . Parmi les personnes soutenues par la clinique, 88 % ont besoin d'accéder à un logement abordable et décent. Depuis 2020, l'aréna Robert-Guertin sert d'urgence et de halte-chaueur pour les personnes en situation d'itinérance.

Une rencontre municipale prévue pour le mardi 22 novembre a été reportée jusqu'en janvier, les membres du comité plénier ayant demandé de plus amples informations concernant, entre autres, les autres sites possibles, ce qui montre que la mobilisation a, en effet, eu un impact et qu'elle ne doit pas s'essouffler dans les mois à venir.

Une pétition circule qui demande au Conseil municipal de la Ville de Gatineau de renoncer au site Robert-Guertin pour un quartier général de la police, et de consulter la population de la



ville de Gatineau pour l'aménagement de 100 % du site de l'ancien aréna Robert-Guertin et pour un plan intégré ayant comme objectif le développement d'un quartier complet à échelle humaine qui inclurait du logement social et abordable, des infrastructures sportives et de loisirs, des commerces de proximité et des espaces verts.

Pour voir la pétition dans son intégralité et pour la signer, visitez l'Association des résidents de l'île de Hull, *[ici](#)*.



www.pccml.ca • redaction@cpcml.ca